

# UNSA Territoriaux Réunion



Saint-Denis, le mercredi 29 septembre 2021

**Madame la Présidente du Conseil Régional**

**Hotel de Région Pierre Lagourgue  
Avenue René Cassin  
97490 Sainte-Clotilde**

*N/Réf. : URR24-2021*

**Objet : Télétravail des agents de la Région Réunion**

*PJ : notre courrier du 7 septembre 2021*

Madame la Présidente,

Par courrier du 7 septembre dernier, je vous faisais part de notre vision quant à la bonne application de l'accord cadre sur le télétravail dans la fonction publique au sein de la Région Réunion.

Dans l'attente de la tenue du comité technique qui permettra d'entériner les modifications d'organisation de ce mode de travail innovant, je me permets de vous alerter sur les pratiques en cours au sein de certains services.

Par notes du 31 août et du 16 septembre de la Direction générale des services, le télétravail au sein de la collectivité a été sensiblement remanié et il a été mis fin au télétravail Covid (TT Covid).

Beaucoup d'agents ont été pris au dépourvu avec la fin annoncée du TT Covid. Cette disposition spécifique de TT a été mise en œuvre sans le recul nécessaire. En effet, les demandes de TT de droit commun ont été très souvent dirigées automatiquement vers un TT Covid dans un souci de facilité de gestion à court terme et sans réflexion sur les conséquences de la fin de ce dispositif.

Les agents ont depuis naturellement effectué leur demande de TT de droit commun depuis le 1er septembre. Cependant, et à leur grand dam, des freins sont constatés puisqu'aucun dossier n'a abouti à une décision depuis, que ce soit en TT à domicile ou sur les sites de co-working.

Je tiens d'ailleurs à vous signaler que ces derniers, bien qu'opérationnels, ne sont toujours pas exploités (site ex-ARDA à Étang Salé, immeuble Cimendef à Saint-Paul et espace pente Sassy à Saint-André).

Les agents nous ont fait remonter les premières conséquences de ce retour en présentiel précipité depuis la rentrée : retards, embouteillages monstres, désorganisation familiale... qui sont autant d'exemples d'expositions fortes à des Risques Psychosociaux de nature à impacter durablement leur capacité de travail.

**UNSA REGION REUNION**

@ : [unsa.regionreunion@gmail.com](mailto:unsa.regionreunion@gmail.com)

f e : [unsaregion974.com](https://www.unsaregion974.com)

☎ 02 62 97 65 03

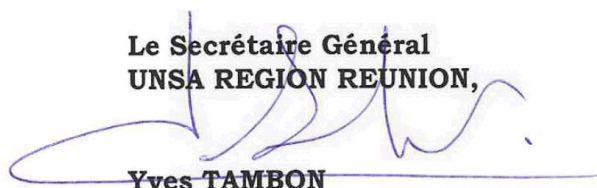


Ce cadre étant posé, et comme cela a été évoqué dans les notes récentes, il me paraît important de pouvoir se concerter dès lors dans les meilleurs délais possibles afin de lever les entraves existantes en matière de TT au sein de la collectivité régionale.

Je sais pouvoir compter sur votre implication sur ce dossier majeur.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma très haute considération.

**Le Secrétaire Général  
UNSA REGION REUNION,**




**Yves TAMBON**

**UNSA REGION REUNION**

@ : [unsa.regionreunion@gmail.com](mailto:unsa.regionreunion@gmail.com)

  : [unsaregion974.com](mailto:unsaregion974.com)

 02 62 97 65 03

